

# FICHE PROGRAMME

FORMATION (ref:REGL5P)



CONSEILS FORMATIONS

## Réforme de la santé au travail

Maîtriser le cadre de la loi 2021-1018 du 2 août 2021

### Description du service :

#### **OBJECTIFS :**

- Comprendre la réforme de la santé au travail et la démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Appréhender les modifications apportées dans la loi du 2 août 2021
- Cerner les nouvelles obligations pour les entreprises

#### **CONTENU :**

Appréhender le changement de l'évaluation des risques

Introduction au fondement de la démarche de prévention

La consolidation du DUER : Comprendre les obligations issues de la loi n°2021-1018

Reconnaitre les obligation de l'accompagnement des salariés vulnérables ou handicapés et la lutte contre la désinsertion professionnelle

- Comprendre le principe de l'accompagnement collectif au maintien dans l'emploi
- La négociation sur la qualité des conditions de travail : premières analyses
- La négociation sur la qualité des conditions de travail : un objet aux contours fuyants
- Les notions de qualité des conditions de travail
- L'articulation avec des objets de négociation limitrophes ou imbriqués
- Comprendre le principe de l'accompagnement individualisé au maintien dans l'emploi

La réception travailliste du harcèlement sexuel ou sexiste

- La redéfinition du harcèlement sexuel
- Les nouveaux modes de caractérisation du harcèlement sexuel

Connaitre les nouvelles évolutions des services de santé au travail

- La mission des services de prévention et de santé au travail
- Les actions de santé au travail
- Le conseil aux employeurs, aux salariés et aux représentants du personnel
- La surveillance de l'état de santé des travailleurs et la veille sanitaire
- Un changement de nom traduisant les priorités des SPST (les services de prévention et de santé au travail)
- L'existence de deux formes de service de santé : autonome ou interentreprise
- La gouvernance, le personnel, les apports de la loi dans l'organisation interne des SPST
- La tarification des actes et cotisations des SPST
- Une obligation de transparence plus lourde pour les SPSTI
- L'agrément et la certification des SPST

**Validation :**

Evaluation de l'assiduité continue des participants

**Public visé :** Responsable d'établissement, Managers, DRH, Responsable sécurité, Membres du CSE CSSCT

**Prérequis :** aucun

**Durée de la formation :7h (1 jour)**

*Training available in English*

